



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 2 juillet 2020

3^e RÉUNION DU GROUPE " PASTORALISME ET OURS " : RENFORCEMENT DU SOUTIEN AU PASTORALISME CONFORMEMENT AUX ENGAGEMENTS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Comme annoncé le 4 juin par **Élisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique et solidaire, Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État** auprès de la **Ministre de la Transition écologique et solidaire, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur de massif des Pyrénées**, a réuni, ce jeudi 2 juillet, le groupe « pastoralisme et ours », (instance d'échange et de partage des connaissances à l'échelle du massif) pour présenter notamment les avancées en matière d'accompagnement du pastoralisme en région ursine.

80 personnes étaient présentes (élus, collectivités locales, représentants des éleveurs, associations, organisations syndicales, services de l'Etat) sur 6 sites, un dans chaque département du massif des Pyrénées.

La population d'ours

Grâce à la politique de protection, la population d'ours brun atteint aujourd'hui une cinquantaine d'individus sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. Cette situation témoigne d'une amélioration de l'état de conservation de l'espèce dans les Pyrénées et appelle à une évolution des pratiques de protection des troupeaux, que l'État accompagne par des solutions adaptées aux territoires et issues de concertations de terrain. L'engagement pris par le Président de la République le 14 janvier de ne pas procéder à de nouvelles réintroductions dans le contexte d'une dynamique favorable de la population ursine, est confirmé.

Un ours a été retrouvé tué par balles en juin dernier. Il s'agit d'un délit. L'État a porté plainte. Une enquête judiciaire est en cours. Cette destruction d'un ours posera la question d'un éventuel remplacement ; ce point n'est pas tranché. Le cas échéant, cela ne contreviendrait pas à l'engagement du Président de la République, puisqu'il ne s'agirait pas d'une réintroduction.

L'État renforce son soutien au pastoralisme suite aux engagements du président de la République

Un protocole spécial, dédié aux foyers de prédation, est mis en place dès cette saison. Il permet de renforcer les moyens humains et financiers là où c'est nécessaire. Il permet d'accroître les mesures de protection (renforcement de la présence humaine, financement d'abris pastoraux d'urgence, etc), d'accompagnement et de gestion (effarouchement). Pour 2020 ce sont plus de 350 000 euros qui sont mobilisés pour l'application de ce protocole. Il s'ajoute au dispositif « ours à problème », déjà utilisé en 2019 contre l'ours Goiat, et qui fera l'objet d'un bilan et d'une mise à jour d'ici la fin de l'année.

L'aide au gardiennage, financée par l'État et l'Union européenne, permet de soutenir l'embauche de plus de 500 bergers sur l'ensemble des estives pyrénéennes, avec un taux moyen de prise en charge qui s'élève à 70 % du salaire. En 2020, pour soutenir de manière renforcée la protection des troupeaux dans les estives les plus exposées aux attaques d'ours, l'État a accru ses financements de bergers d'appui de la Pastorale Pyrénéenne et prendra en charge en totalité, pour chacun des foyers de prédation, le salaire d'un berger supplémentaire entièrement dédié. De plus, des formations sur les problématiques de gardiennage en situation de prédation seront organisées vers les pâtres et les éleveurs. Pour les éleveurs qui subissent des dégâts (dont l'ours est ou semble responsable), l'État a accru l'indemnisation des pertes subies, tant directes (animaux tués et disparus) qu'indirectes (perte de production, frais vétérinaires). L'État finance en outre la réparation ou le remplacement des équipements endommagés. Le barème a en effet été réévalué et harmonisé pour tous les grands prédateurs en 2019, ce qui a permis une augmentation très significative des indemnisations pour les attaques d'ours.

En outre, un arrêté expérimental permet de réaliser des effarouchements, en plus des mesures de protection.

Par ailleurs, l'État renforce les actions en faveur de la connaissance et de la conservation de la population ursine : le réseau assurant le suivi de la population d'ours bruns s'est vu renforcé, et l'expertise collective de 2013 sur la dynamique démographique de l'espèce sera actualisée.

Enfin, pour consolider la dynamique de dialogue entre les acteurs, la gouvernance du groupe "pastoralisme et ours" a été élargi aux membres du comité de massif afin que l'ensemble des élus ou éleveurs intéressés puissent s'impliquer dans cette politique. Les préfets de département mettront aussi en place des groupes de terrain, dans lesquels ils associeront les acteurs concernés au plus près des territoires pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de maintien de l'activité pastorale et de préservation de la population d'ours brun.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 07 85 02 55 71

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie
www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués